

NEXANS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 - résolution n° 18

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Forvis Mazars SA
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 - résolution n° 18

NEXANS
4, allée de L'Arche
92400 Courbevoie

A l'assemblée générale de la société NEXANS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que votre conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 22-10-59, II du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 330.000 euros, soit environ 0,75% du capital social au 31 décembre 2025, étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation aux mandataires sociaux de votre société ne pourra dépasser 12% de l'enveloppe totale d'attribution autorisée.

Votre conseil d'administration vous précise que l'attribution, de tout ou partie, desdites actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à condition de la réalisation de critères de performance qui seront fixés par le conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernement d'entreprise.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2027 à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

NEXANS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
Page 2

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly sur Seine et Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Signé par :

93C5FBB0AA7447E...

Amélie Jeudi de Grissac
Associée

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:

163F31696D3F421...

Juliette Decoux-Guillemot
Associée